



PROCÈS-VERBAL 02/2025

V3/APC

de la séance du jeudi 15 mai 2025, à la Maison de Ville à 20h00, sous la présidence de **Mme Elisabeth BASTIDE, Présidente.**

Mme la Présidente : Chers Collègues, je vous souhaite la bienvenue à notre séance du 15 mai 2025.

Je salue également les membres de la Municipalité et les personnes du public présentes à la tribune, ainsi que les représentants des médias. Madame la Syndique ne pourra malheureusement pas participer à notre séance et vous prie de l'excuser.

Mme la Présidente : Sans plus attendre, nous allons procéder à l'appel. Madame Anita PINAR-CERIMI, je vous cède la parole.

Appel :

Membres présents	39 (y compris la Présidente)
Membres absents excusés	10 (dont 2 conseillers annoncés en retard)
Membre(s) absent(s) non excusé(s)	1
Sièges vacants	0

Conformément à l'article 50 al. 4 de notre Règlement du Conseil communal (RCC), la Présidente a reçu avant le début de la séance l'annonce des absences de :

Membres absents excusés : ALVAREZ Loreto (Les Verts), AVIOLAT Mélanie (UDC), BRIATICO Battista (PLR), GERBER Núria (PLR), LUZAK Elizabeth (PS), POPE-KRÄHENBÜHL Cedric (PLR), TURRIAN Lionel (PLR), VON DER LAHR Joachim (Les Verts)

Membre(s) absent(s) non excusé(s) : BERTHOLET Franziska (Les Verts)

Scrutateurs : Mme Brigitte MARIE-DEUGIN (UDC)
M. Edouard BERTHOLET (PLR)

Secrétaire du Conseil : Mme Anita PINAR-CERIMI

Huissier du Conseil : M. Kurt RECHSTEINER

Mme la Présidente : Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme la Présidente : Avant de démarrer la séance, c'est avec une grande tristesse que je dois évoquer la disparition de Mme Christiane Balmer Buzzi.

Membre de notre Conseil communal durant plus de huit ans, Mme Balmer Buzzi avait dû en démissionner, pour des raisons de santé, le 12 décembre 2024. Christiane est décédée quelques mois plus tard, le 2 avril 2025.

Au nom du Conseil communal, j'adresse mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Je vous invite à vous lever et à nous recueillir, dans un moment de silence, en souvenir de notre collègue et amie, Christiane. Je vous remercie.

J'ouvre formellement cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Assermentations et démissions**
- 3. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2025**
- 4. Communications du Bureau**
- 5. Information au Conseil communal par les représentants dans les organismes intercommunaux**
- 6. Dépôt des préavis suivants :**
 - 04/2025 : Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)
 - 05/2025 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2024
 - 06/2025 : Rapport de la Municipalité sur la gestion 2024
 - 07/2025 : Demande d'un crédit pour l'achat de trois véhicules communaux pour la voirie et pour la conciergerie
 - 08/2025 : Demande de crédit d'étude pour l'assainissement des stands de tir
 - 09/2025 : Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)
- 7. Rapports des Commissions sur l'examen des préavis suivants :**
 - 02/2025 : Demande d'un crédit pour la migration informatique
 - 03/2025 : Crédit de construction pour la seconde étape de la remise en état de la desserte forestière Herniaulaz-La Braye
- 8. Rapports des Commissions ad hoc sur les communications suivantes :**
 - C07/2024 : Postulat de Mme Elizabeth Luzak & consorts « Faisons la fête à Villeneuve »

C01/2025 : Motion de M. Dylan Karlen « Pour un meilleur contrôle démocratique de l'ARASAPE »

9. Motions, postulats et projets de règlement

- Motion de M. Jean-Daniel Zufferey « Pour une augmentation du nombre de conseillers communaux »
- Motion de M. Jean-Daniel Zufferey « Pour une augmentation du nombre de conseillers municipaux »
- M. Jean-Daniel Zufferey « Projet de modification de partie de règlement : article 84 du Règlement du Conseil communal »

10. Interpellations

- Interpellation de M. Vincent Devos « Des cyanobactéries à Villeneuve, malchance, fatalité ou ignorance... ? »
- Interpellation de M. Cristiano Chiappa « Augmentation de la facture policière à Villeneuve : comment maîtriser les coûts tout en maintenant la qualité du service ? »

11. Communications de la Municipalité

12. Simples questions, vœux et divers

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Mme la Présidente : La parole n'étant pas demandée, nous procédons au vote.

Qui accepte l'ordre du jour ? Avis contraires ? Abstentions ?

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATIONS ET DÉMISSIONS

Mme la Présidente : Depuis notre dernière séance, je n'ai pas reçu de démissions. Et actuellement, il n'y a pas de siège vacant au sein de notre Conseil.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2025
--

Mme la Présidente : La parole est-elle demandée ?

Il n'y a pas de remarque, nous procédons au vote.

Qui accepte le procès-verbal ? Avis contraires ? Abstentions ?

Le procès-verbal du 20 mars 2025 est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente : Merci beaucoup à la secrétaire, Madame Anita PINAR-CERIMI, pour sa rédaction.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme la Présidente :

1) Représentations de la présidence

Tout d'abord, quelques mots sur les invitations auxquelles la présidence a pu répondre :

- La maison intergénérationnelle Vill'Ocentre a été inaugurée le 26 mars. En raison d'un empêchement, j'ai été remplacée par M. le premier vice-président, Nicolas Riesen, qui a bien voulu prendre la parole, au nom du Conseil communal. Je le remercie pour son engagement.
- Le mercredi 7 mai, j'ai été invitée à l'Assemblée générale d'ECONOMIE REGION HAUT-LAC (ERHL), à laquelle participait notamment Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard. A l'occasion de cette assemblée, j'ai pu constater le dynamisme de cette association, qui fête néanmoins ses 64 ans. Active dans la promotion économique régionale, elle participe aussi grandement à faire vivre notre bourg avec, notamment, l'organisation des Concerts d'été.

2) Bureau du Conseil communal

Ensuite, deux communications concernant le fonctionnement du Bureau du Conseil :

- Premièrement, Mme la secrétaire, Anita Pinar Cerimi, sera absente, en raison d'une formation, aux deux prochaines séances du Conseil communal, en juin et en septembre. C'est Mme la secrétaire suppléante, Sahmana Bektic, qui la remplacera et rédigera les procès-verbaux.
- Enfin, dernière information : le bureau estime nécessaire que notre Conseil nomme une huissière ou un huissier suppléant, pour épauler si besoin le titulaire principal. Des démarches sont lancées, dès maintenant, pour trouver des candidates et candidats. Si vous connaissez des personnes, susceptibles d'être intéressées par cette fonction, merci de les encourager à contacter le bureau.

5. INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL PAR LES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Mme la Présidente : La parole est-elle demandée ?

M. MÜLLER Christian (PLR) : C'est en ma qualité de vice-président du bureau du Conseil intercommunal de l'ASPIHL que j'ai le plaisir de vous rappeler que le mercredi 18 juin 2025, nous aurons notre prochaine séance du Conseil intercommunal dans la salle du Conseil communal de Roche, dans le bâtiment qui domine le magnifique parc et Collège des Salines à Roche.

Tout comme notre Conseil communal ici à Villeneuve, le Conseil intercommunal est public. Le 18 juin, il y aura un ordre du jour assez chargé avec des préavis intéressants qui sont liés bien sûr à tout ce qui est scolaire. Merci d'en prendre note.

M. ZUFFEREY Jean-Daniel (Le Centre) : Le 29 avril dernier a eu lieu le rapport de l'ORPC du district d'Aigle, ainsi que la séance qui a approuvé les comptes.

J'aimerais relever ici la bonne tenue de l'ensemble des activités de la protection civile du district. Et dans l'ensemble des dernières séances, chaque fois, les ordres du jour et les propositions, soit de budget, soit d'investissement, ont tous été approuvés à l'unanimité.

Peut-être aussi un autre aspect : il y a eu des discussions entre le Conseil d'État et l'ORPC et les différents ORPC des districts concernant une centralisation éventuelle de la protection civile. Suite à l'intervention de plusieurs districts, notamment du nôtre, ce projet a pu être remis à des jours meilleurs. Et, en l'état, l'organisation actuelle va rester telle qu'elle est.

6. DÉPÔT DES PRÉAVIS SUIVANTS

Préavis 04/2025 : Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)

Mme la Présidente : En date du 11 avril 2025, le bureau a nommé la commission ad'hoc suivante, qui a déjà commencé à travailler :

1^{er} membre : Alexandre PASTORE (UDC)

PASTORE	Alexandre	UDC
DE ANGELIS	Nicolas	PS
STAMM	Bernhard	Les Verts
POPE-KRÄHENBÜHL	Cedric	PLR
VUICHOUD	Cédric	PLR

Préavis 05/2025 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'année 2024

M. STUDER Léonard, Vice-syndic : Je prends la parole en remplacement de Madame la Syndique.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, au nom de la Municipalité nommée pour la législature 2021-2026, la Municipalité a l'honneur de vous présenter, pour la quatrième fois, les comptes communaux, en l'occurrence l'exercice 2024. Après onze exercices bénéficiaires consécutifs, la Municipalité est toutefois contrainte de vous présenter un premier exercice déficitaire.

Les comptes 2024 peuvent être résumés en chiffres-clés suivants :

- Une marge brute d'autofinancement, bien connue sous l'acronyme MBA, selon les comptes, de 2'289'283 francs et 17 centimes, contre seulement 781'180 francs inscrits au budget.
- Des amortissements obligatoires et extraordinaires (titres) de 2'442'465 francs et 42 centimes.
- Des prélèvements sur les fonds de réserve pour la péréquation de 297'311 francs.

- Des attributions nettes aux différents fonds de réserve de 210'711 francs et 72 centimes.
- Un ratio d'endettement net par rapport aux recettes fiscales de 123,33 %, qualifié de bon, puisque la qualification de bon est pour des ratios entre 100 % et 150 %, selon les critères cantonaux. Le ratio était de 99,39 % en 2023.
- Notons un taux d'intérêt moyen pondéré de la dette de 1,146 %, contre 1,24 % en 2023.

Tout ceci pour se solder sur un excédent de charges final de 209'191 francs et 64 centimes.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'était un très bref résumé des comptes de l'année 2024. Pour plus de détails, et avec une quantité d'informations et une transparence jamais présentées jusqu'ici à Villeneuve, je vous prie de vous rapporter à la brochure qui vous a été remise.

En conclusion, même si le préavis présenté est en retrait par rapport à 2023, il est bien meilleur que les prévisions budgétaires. Il est bien clair que nous répondrons à toutes les questions que vous vous poserez.

Dans ce but, nous vous prions de les transmettre à la Commission des finances qui les centralisera et les fera suivre à la Municipalité.

Mme la Présidente : En effet, l'examen de ce préavis est confié à la Commission des Finances.

Préavis 06/2025 : Rapport de la Municipalité sur la gestion 2024

Mme la Présidente : L'examen de ce préavis est confié à la Commission de gestion.

Préavis 07/2025 : Demande d'un crédit pour l'achat de trois véhicules communaux pour la voirie et pour la conciergerie

Mme la Présidente : Le bureau a nommé la commission ad'hoc suivante :

1^{er} membre : Daniel FERNANDES (PS)

FERNANDES	Daniel	PS
BERTHOLET	Franziska	Les Verts
TURRIAN	Lionel	PLR
BOBST	Julien	PLR
ROUGE	Yves	UDC

Ce préavis est également transmis à la Commission des finances.

Préavis 08/2025 : Demande d'un crédit d'étude pour l'assainissement des stands de tir

Mme la Présidente : Le bureau a nommé la commission ad'hoc suivante :

1^{er} membre : Vincent DEVOS (Les Verts)

DEVOS	Vincent	Les Verts
BORLOZ	Patrick	PLR
YERLY	Nadia	PLR
NICOLET	Boris	UDC
SEYDOUX	Aurore	PS

Ce préavis est également transmis à la Commission des finances.

Préavis 09/2025 : Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)

Mme la Présidente : L'examen de ce préavis est confié à la Commission des finances.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS SUR L'EXAMEN DES PRÉAVIS SUIVANTS
--

02/2025 : Demande d'un crédit pour la migration informatique

Mme la Présidente : En l'absence du rapporteur, j'invite le président de la commission ad'hoc, M. Bernhard Stamm, à venir lire les conclusions du rapport.

M. STAMM Bernhard, président de la commission ad'hoc, lit les conclusions du rapport qui recommandent à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis 02/2025.

Mme la Présidente : J'invite maintenant le rapporteur de la Commission des finances, M. Cristiano CHIAPPA, à venir lire les conclusions de son rapport.

M. CHIAPPA Cristiano, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport qui recommandent à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis 02/2025.

[Une conseillère rejoint la séance, le quorum est désormais de 40 conseillers présents.]

Mme la Présidente : J'ouvre la discussion sur ce préavis.

M. GUIGNARD Pierre (PS) : La lecture de ce préavis et de ses conclusions me plonge dans un doute profond ou même dans une certaine insécurité.

Trois points :

D'abord, les finances : les coûts des prestations informatiques doublent par rapport à la situation précédente.

Étonnamment, la CoFin ne donne aucune explication à ce sujet. Elle en prend acte. Nous avons connu une Commission des Finances bien plus pointue et perspicace dans ce domaine, qui est en fait son cœur de métier.

C'est curieusement la commission ad'hoc qui avance une ébauche d'explications. Ce doublement de coûts serait dû à des qualités et certifications différentes par rapport à Montreux. On n'en saura pas plus. Est-ce que cela voudrait dire que l'informatique de Montreux est moins performante et bien moins protégée en absence de certification ? J'en doute.

Deuxième point : la procédure suivie par la Municipalité. Je crois qu'on a tous compris que la collaboration informatique avec la Commune de Montreux était très favorable. Même processus, mêmes exigences, mêmes fonctionnalités, puisqu'on travaillait avec une autre commune, une commune partenaire. En bref, c'était une situation très sécurisante qui aurait été très intéressante à reconduire.

Il y a probablement, en Suisse romande, de nombreuses communes qui pourraient potentiellement héberger nos services informatiques comme le faisait la Commune de Montreux. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas été plus loin que Vevey, respectivement Aigle, pour essayer de trouver une commune et envisager avec elle une collaboration ? Je ne comprends pas.

Et de mon point de vue, le point le plus important : les références. C'est un point qui me paraît plus problématique. Le paysage informatique et les processus d'une commune sont très différents de ceux d'une entreprise : les tâches, les fonctions, le cadre juridique, les services fournis, les responsabilités et certaines fonctionnalités.

Par exemple, le suivi informatique des élections. Ceux d'entre vous qui ont présidé un bureau électoral ont compris que c'était absolument indispensable d'avoir un partenaire fiable, comme l'était la Commune de Montreux.

Ces fonctionnalités ne sont pas les mêmes, ou même n'existent pas, dans une entreprise. Mesdames et Messieurs, si vous voulez construire votre villa, vous choisirez un architecte qui a déjà construit des villas et qui pourra vous montrer ses réalisations en référence. Il en va de même pour moi dans l'informatique.

La référence d'une collaboration réussie avec d'autres communes devrait être une condition absolue dans le choix d'un fournisseur. Cela n'a pas été le cas dans la grille d'évaluation de la Municipalité.

Il y a quelques années, j'ai été impliqué dans une transition informatique précédente de notre commune. Nous avons exigé des soumissionnaires des références de communes qui utilisaient leurs services. Nous avons pu discuter avec l'une de ces communes, avoir un avis sur les forces et faiblesses du soumissionnaire, sur les avantages et les points sur lesquels il fallait être attentifs dans notre choix.

Nous avons bien pu profiter de l'expérience de cette commune et nous avons pu choisir un prestataire rompu au travail avec les communes. Mieux encore, nous avons pu déléguer du personnel communal, en l'occurrence du greffe, dans cette commune, qui a pu travailler avec le système que nous nous apprêtions à choisir, se familiariser avec l'ergonomie et les processus de ce potentiel prestataire. Rien de tout cela n'est possible avec le prestataire choisi par la Municipalité.

Je ne mets aucunement en doute les performances de ce prestataire, que je ne connais pas dans ses domaines de compétences pour les entreprises dont il a donné les références.

Mesdames et Messieurs, il y a des centaines de communes en Suisse romande qui ont confié avec succès leurs services informatiques à des entreprises privées extérieures. Je ne m'oppose pas ici à la privatisation des services informatiques. Mais parmi ces centaines de communes qui fonctionnent bien avec des services informatiques achetés à l'extérieur, aucune ne travaille avec le prestataire choisi par la Municipalité. Cela devrait quand même nous interroger.

Quant à moi, et à moins que M. le Municipal Studer ne nous sorte des arguments de choc pour me convaincre, on en a déjà discuté, je refuserai l'adoption de ce préavis. Je ne me permettrais pas de vous suggérer une consigne de vote, mais j'espère que vous saurez appréhender à leur juste niveau les risques présents que la Municipalité vous propose.

Vous le savez, des collectivités publiques, ça veut dire des contribuables, ont perdu beaucoup d'argent avec des projets informatiques mal ficelés. Je pense qu'il faut être très attentif lorsqu'on choisit un fournisseur et qu'on monte un projet informatique.

M. STUDER Léonard, Municipal : Monsieur le Conseiller communal me demande un argument de choc, je vais le lui retourner avec des noisettes. Le choc avec des noisettes.

Je n'ai rien de plus à offrir, mais j'aimerais quand même remettre un petit peu le PC au milieu du bureau, l'informatique au milieu de l'administration, ou l'église au milieu du village, comme vous voulez.

Il est vrai que le prestataire choisi ne nous a pas présenté des références de travail dans les communes. Et pourquoi ? Parce que nous lui avons demandé des références de transition d'hébergement faites dans les trois dernières années. Apparemment, il n'en a pas fait dans les trois dernières années. Cela ne veut pas dire qu'il ne travaille pas pour les communes. Nous ne le savons pas.

Nous savons que ce prestataire a fait, avec satisfaction, une transition d'hébergement pour l'Union Cycliste Internationale, pour la Croix-Rouge vaudoise, pour Eben-Hézer. Et donc, pour nous, il a donné les garanties et les références nécessaires pour qu'on ait confiance dans son travail.

D'autre part, ces entreprises ou ces organismes parapublics nous ont bien fait savoir qu'ils étaient satisfaits du travail de cette entreprise. Cette entreprise, c'est environ 50 collaborateurs. Elle existe depuis au moins une quinzaine d'années, je vous dis cela de mémoire.

Dans les discussions que nous avons eues avec eux, ils sont parfaitement conscients de ce que cela implique, par exemple d'assurer un service de piquet lors des votations. Ce sont des choses qu'ils font pour d'autres clients. Ce ne sont pas des votations, mais il y a d'autres clients qui ont aussi des besoins, soit au milieu de la nuit, soit le week-end, des choses comme cela. Ce sont des choses qu'ils savent faire.

Ils ont une force de travail, ils ont une compétence qui nous ont convaincus.

Le problème des références, en l'occurrence, c'était que ce critère comptait pour 10 % de l'évaluation globale.

Ils n'étaient pas mauvais dans les références, mais en fait, s'ils avaient donné une référence de commune, je pense qu'ils gagnaient encore un petit peu plus aux yeux de M. Guignard, c'est possible.

Donc j'ai parlé de ces références et de l'expérience de cette société dans la gestion d'autres organismes parapublics. Nous ne savons simplement pas s'ils travaillent avec des communes. C'est possible ou pas...

Vous dites qu'il aurait dû être possible de trouver une autre commune avec qui faire un partenariat comme avec Montreux. Alors c'est vrai que nous avons regardé Vevey, La Tour-de-Peilz, Aigle, etc.

Il se trouve que je suis municipal, dans une petite commune, à Villeneuve. Et en Suisse, le travail de municipal, c'est un travail de milicien. J'ai donc un emploi ailleurs. Et l'emploi ailleurs, c'est à l'informatique de la Ville de Lausanne. Et à l'informatique de la Ville de Lausanne, la Ville de Lausanne, qui est nettement plus puissante en quantité de personnel et en puissance de travail que l'entreprise avec laquelle on s'engage, même la Ville de Lausanne n'assume pas d'informatique pour d'autres communes. Cela ne se fait plus, ce n'est plus comme ça.

Désormais, ce sont des entreprises privées, comme celles que nous avons choisies, qui font ce service de prestation. Peut-être que quand vous aviez fait votre migration, il y a quelques années en arrière, c'était différent, mais aujourd'hui, c'est comme ça.

Donc aujourd'hui, la Municipalité et le mandataire qui nous a accompagnés, après examen attentif des 11 dossiers reçus, a mis son choix sur cette entreprise qui nous a convaincus.

M. GUIGNARD Pierre (PS) : Alors, je l'avoue, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas d'expérience, je ne peux pas dire l'importance de la transition informatique. Visiblement, la Municipalité a donné beaucoup d'importance à cet aspect. Elle a bien géré, puisqu'elle a trouvé une entreprise qui est capable de le maîtriser. Mais c'est pour une année ou deux. Ensuite, il y aura une collaboration, j'espère, longue, sur des années et des années, avec cette nouvelle entreprise.

C'est toujours avantageux, pour l'avoir vécu, de savoir qu'une commune voisine travaille avec le même système et le même prestataire. On peut téléphoner à l'informaticien ou au collaborateur de cette commune, leur demander comment ça va, comment ils arrivent à maîtriser, quels problèmes ils ont éventuellement avec le prestataire. S'il y a des conflits avec le prestataire, on est toujours plus fort si on est une ou deux communes qui vivent les mêmes problèmes pour se défendre.

Donc, je ne suis pas opposé à la privatisation des services informatiques d'une commune. Ça se fait beaucoup. Peut-être qu'effectivement, on n'aurait pas trouvé de communes capables de nous héberger. Mais si on n'a pas cherché, si on n'a pas cherché assez loin, c'est sûr qu'on n'a pas trouvé.

Par contre, le fait de travailler avec une entreprise, quelles que soient ses qualités et ses compétences dont je ne doute pas, qui n'a jamais travaillé avec une commune, ça me fait souci.

[Un conseiller rejoint la séance, le quorum est désormais de 41 conseillers présents.]

M. PILET Charles Henri (UDC) : Juste une petite chose. Ce n'est pas pour mettre de l'huile sur le feu, mais si un conseiller s'intéressait à venir vraiment dans la commission, M. Guignard vous auriez dû y aller dans cette commission.

A la CoFin, dont je suis le président, nous avons eu tout loisir de poser toutes les questions pour ce préavis.

La Municipalité a mis au budget la somme de Fr. 76'000.00 pour l'engagement d'un informaticien à 50%, donc c'est vrai que cela va coûter légèrement plus cher que ce qu'auparavant demandait la Commune de Montreux : les Fr. 117'500.00 + 89'000.00.

Et encore une chose que je peux vous dire : si la Commune de Villeneuve avait fait aménager l'hébergement dans ses propres locaux, cela aurait coûté presque trois le prix que le nouveau prestataire privé nous demande. Et nous avons l'assurance et la garantie que le système fonctionnera.

Donc là, le prestataire, je me répète, nous donnera toutes les garanties. Et je trouve que sur trois ans, on aura tout le temps de rendre compte si nous avons fait le bon choix, je crois que M. le Municipal Studer rectifiera si je dis faux. On va employer ce prestataire de service et on verra bien combien cela nous coûtera. Et après trois ans, on pourra toujours rediscuter des prestations et des conditions.

C'est vrai que M. Guignard nous a dit que la CoFin était un peu simpliste cette fois, mais on a simplement pris les chiffres du préavis et on en a fait un tableau récapitulatif pour voir à combien cela nous revient. C'est ce que vous avez dans notre rapport.

Je crois qu'on a passé un grand moment avec M. le Municipal Studer. Il nous a très bien expliqué. Et je crois qu'on peut avoir confiance en la Municipalité qui a choisi ce prestataire.

Et je vous recommande de voter pour ce préavis.

La Présidente : La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Avant de voter, je vous précise que nous avons une conseillère et un conseiller qui nous ont rejoints et nous sommes actuellement 41 conseillers ce soir.

Nous votons. Qui accepte les conclusions du préavis 02/2025 ? Avis contraires ? Abstentions ?

Au vote, **les conclusions du préavis 02/2025 sont acceptées à la majorité**
(un avis contraire et une abstention).

Par conséquent, les conclusions suivantes sont adoptées :

Le Conseil communal de Villeneuve,

Vu le préavis n° 02/2025 **Demande d'un crédit pour la migration informatique,**
Où les rapports de la Commission ad'hoc et la Commission des finances,
Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 228'000.- TTC pour la migration informatique ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.

03/2025 : Crédit de construction pour la seconde étape de la remise en état de la desserte forestière Herniaulaz-La Braye

M. ROUGE Yves, rapporteur de la Commission des routes, lit les conclusions du rapport qui recommandent à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis 03/2025.

M. DUBOIS Thomas, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport qui recommandent à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis 03/2025.

Mme la Présidente : J'ouvre la discussion sur ce préavis.

La discussion n'est pas utilisée.

Nous votons. Qui accepte les conclusions du préavis 03/2025 ? Avis contraires ? Abstentions ?

Au vote, **les conclusions du préavis 03/2025 sont acceptées à l'unanimité.**

Par conséquent, les conclusions suivantes sont adoptées :

Le Conseil communal de Villeneuve,

Vu le préavis n° 03/2025 **Crédit de construction pour la seconde étape de la remise en état de la desserte forestière Herniaulaz-La Braye,**
Où les rapports de la Commission des routes et la Commission des finances,
Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de CHF 280'000.- (CHF 460'000.- moins CHF 180'000.-) pour la seconde étape de la remise en état de la desserte (route) forestière Herniaulaz - La Braye, subvention cantonale non déduite ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS AD'HOC SUR LES COMMUNICATIONS SUIVANTES

C07/2024 : Postulat de Mme Elizabeth Luzak & consorts «Faisons la fête à Villeneuve»

Mme la Présidente : En l'absence de la rapportrice, ainsi que de la présidente de la commission ad'hoc, j'invite un membre de la commission ad'hoc à venir lire les conclusions du rapport.

Mme FILLIEZ Sandra (PLR), membre de la commission ad'hoc : En conclusion de ce rapport, ce dernier met en lumière les efforts de la Commune pour dynamiser le bourg et organiser des événements attractifs.

Il reste cependant des points à clarifier, notamment en ce qui concerne la location de l'Ouchettaz et l'engagement d'un délégué aux animations et à la redynamisation du bourg.

La mise en place d'une politique plus structurée pourrait favoriser une meilleure coordination et un développement harmonieux des festivités à Villeneuve.

C'est pour ces raisons que la commission, à l'unanimité, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération la réponse de la Municipalité et d'accepter celle-ci.

Mme la Présidente : J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous votons. Qui accepte de prendre acte de la communication 07/2024 ? Avis contraires ? Abstentions ?

Au vote, **le Conseil prend acte de la communication municipale C07/2024 à la majorité** (une abstention).

M. DE ANGELIS Nicolas (PS) : Je m'adresse à vous au nom de ma collègue, Madame Luzak, qui est excusée ce soir, pour vous communiquer qu'elle voulait remercier toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de la communication municipale et qui ont pris du temps pour répondre à ce postulat. Et notamment Madame Saugy pour le temps qu'elle a investi.

Madame Luzak voulait vous communiquer qu'elle était très satisfaite de la communication municipale.

C01/2025 : Motion de M. Dylan Karlen « Pour un meilleur contrôle démocratique de l'ARASAPE »

Mme la Présidente : J'invite le rapporteur de la commission, M. Dylan Karlen, à venir faire part de son rapport.

M.KARLEN Dylan (UDC), rapporteur de la commission ad'hoc : La commission a tenu séance le 28 avril dernier, en présence du municipal en charge, qu'elle tient à remercier pour la qualité des réponses données.

La commission salue et est assez heureuse d'avoir pris connaissance du ralliement de la Municipalité sur le principe d'un dépôt d'un postulat au Conseil intercommunal de l'ARASAPE qui va dans le sens de la motion telle qu'elle a été proposée.

À la suite de cela, la commission s'est aussi penchée sur les informations qui avaient été données quant aux projets cantonaux qui ont pour but d'amener à une cantonalisation de cette gestion régionale de l'action sociale.

La commission, à ce titre, s'inquiète de cette cantonalisation puisqu'on va dans l'exact opposé de l'esprit souligné par la motion et en lien avec la défense des prérogatives et de l'autonomie communale.

Mis à part cela, la commission s'est aussi intéressée à la tâche optionnelle qui est actuellement confiée à l'ARASAPE, c'est-à-dire la gestion du réseau de l'accueil de jour des enfants du Chablais, qui ne sera certainement pas cantonaliser et qui implique qu'il faudra certainement réfléchir à un maintien d'une organisation régionale pour la gestion de cet accueil de jour des enfants qui doit effectivement rester en main communale ou intercommunale et qui donne du sens au postulat qui sera déposé par la Municipalité au Conseil intercommunal de l'ARASAPE.

En conclusion, pour toutes ces raisons, à l'unanimité, la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la communication n° 01/2024 relative à la réponse à la présente motion.

Mme la Présidente : J'ouvre la discussion.

M. STUDER Léonard, Municipal : En toute transparence, je dois rajouter une information.

Dans une lettre récente, le comité de direction de l'ARASAPE a informé qu'il a décidé de relancer sans délai la révision des statuts de l'association.

Cette démarche, mise en pause en raison des réformes cantonales, est devenue nécessaire suite aux précisions reçues en mars sur la nouvelle gouvernance des régions d'action sociale.

Le transfert des compétences et du financement du CSR et de l'AAS au canton modifie profondément le rôle de l'ARASAPE.

Dès lors, l'accueil de jour devient l'activité principale de l'association, justifiant une refonte statutaire.

Un avant-projet de statuts sera transmis fin mai aux membres du Conseil intercommunal, en vue d'une adoption par les conseils communaux ou généraux d'ici juin 2026, après plusieurs étapes de consultation.

Il est clair que la démarche engagée par notre Conseil communal me paraît tout à fait cohérente avec la décision du Comité de direction de l'ARASAPÉ que je viens de résumer.

Même si le dépôt du postulat au Conseil intercommunal peut donner l'impression d'un doublon, je pense qu'il reste pleinement justifié sur le plan symbolique.

Mme la Présidente : La parole est-elle encore demandée ?

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous votons. Qui accepte de prendre acte de la communication 01/2025 ? Avis contraires ? Abstentions ?

Au vote, **le Conseil prend acte de la communication municipale C01/2025 à l'unanimité.**

9. MOTIONS, POSTULATS ET PROJETS DE RÈGLEMENT

Motion de M. Jean-Daniel Zufferey « Pour une augmentation du nombre de conseillers communaux »

Mme la Présidente : J'invite le motionnaire à venir développer sa motion, s'il le souhaite.

M. ZUFFEREY Jean-Daniel (Le Centre) : Selon [l'article 1 du règlement du Conseil communal de Villeneuve](#), le nombre des membres du Conseil communal est fixé selon l'effectif de la population de la commune, issue du recensement annuel. Le Conseil communal peut modifier ce nombre au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales.

L'article 17 al. 2, de la loi vaudoise sur les communes fixe un minimum et un maximum pour le nombre de conseillers communaux en fonction de la population.

Pour des communes entre 5'000 et 10'000 habitants, le minimum est de 50 et le maximum de 85.

Le Conseil communal de Villeneuve, avec ses 50 membres, se situe au minimum de la fourchette pour une commune de 5'000 habitants. La population de notre commune est en outre en augmentation constante et est passée, depuis 2019, de 5'763 habitants à 6'052 habitants en 2023, soit une augmentation moyenne annuelle de 1,23 %.

En application de notre règlement, il est donc temps d'adapter le nombre de membres de notre Conseil.

En 2023 déjà, ce nombre, calculé au prorata des 6'052 habitants, aurait dû être de 57 conseillers. Ce nombre devrait être porté aujourd'hui à 59 et probablement, en fin de législature, à 61.

Une adaptation à 60 membres permettrait de garder la même représentativité de la population qu'actuellement dans notre Conseil et ses commissions.

Cette augmentation, somme toute modérée, du nombre de sièges par parti, un à quatre sièges, en principe, au maximum par parti, permettrait de mieux répartir la charge de travail entre les conseillers.

Pour rappel, notre Conseil a parfois de la peine à trouver des membres pour certaines des commissions.

En outre, elle permettrait probablement à chaque parti de constituer un groupe, ce qui conduirait à une charge de travail et de compétences identiques pour chaque conseiller communal, ainsi qu'à un meilleur contrôle des travaux du Conseil municipal par les représentants des partis non représentés en son sein.

L'arrivée éventuelle d'un nouveau groupe ne poserait aucun problème au fonctionnement du Conseil, puisqu'il est tenu compte de la force respective pour la désignation des commissions et la constitution du Bureau.

Il n'y a donc aucune obligation pour un petit groupe d'être présent partout et dans chaque commission.

Pour information, la proposition que nous faisons respecte les limites fixées par l'avant-projet de la loi vaudoise sur les communes, actuellement en consultation.

Fort de ces constats, les membres du Parti du Centre du Conseil communal demandent à la Municipalité de présenter un projet de décision du Conseil communal pour modifier le nombre des membres du Conseil communal de Villeneuve, en le portant à 60 au lieu de 50 actuellement.

Au nom des membres du Parti du Centre du Conseil communal, nous espérons pouvoir compter sur votre soutien. Merci.

Mme la Présidente : J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion.

M. CONRAD Robert (PS) : Mon intervention n'en fera qu'une pour les trois motions de M. Zufferey.

Juste pour donner un petit peu la couleur de notre groupe : pour les deux premières motions, celles sur l'augmentation du nombre de conseillers, ainsi que l'augmentation du nombre de membres de la Municipalité, nous ne sommes pas motivés.

Il y a des arguments qui sont évidemment en faveur du nombre de membres de la Municipalité, comme peut-être celui des membres du Conseil.

On peut aussi imaginer que si on augmente le nombre du Conseil, on augmente aussi le nombre de conseillers nécessaires pour former un groupe.

Donc on risque de se retrouver dans la même problématique avec des groupes qui seraient restreints.

Pour la Municipalité, on pourrait aussi donner des arguments du genre : qu'on pourrait avoir plus de monde si on avait un taux d'activité plus faible à 7 et on pourrait avoir des gens peut-être qui ont une profession à côté, qui pourraient venir plus facilement. C'est vrai que c'est un argument.

Cependant, on sait que le travail des municipaux est difficilement calculable. Même si le taux baisse, il y a toujours des passages, des moments pour venir signer, des représentations et ce ne serait pas forcément beaucoup plus facile.

La Municipalité s'est, informellement je crois, exprimée pour ne pas changer.

Ce n'est pas gravé dans le marbre. Pour l'instant, notre groupe pense que ce n'est pas forcément nécessaire.

Quant à l'article qui permettrait d'incorporer quelqu'un, qui ne serait pas dans un groupe, dans une commission, nous sommes vraiment favorables à ouvrir la discussion, à créer une commission qui puisse modifier ce point de notre règlement, afin que l'on puisse éventuellement désigner quelqu'un d'autre pour une commission, quelqu'un qui n'appartiendrait pas à un groupe.

Et, je pense que ce serait, nous pensons que ce serait, effectivement quelque chose de tout à fait positif.

Mme la Présidente : La discussion se poursuit sur la première motion, c'est-à-dire sur le nombre de conseillers communaux.

La parole n'est plus demandée.

Y a-t-il une demande de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission ? Je précise que, dans ce cas, la décision du Conseil ne pourrait pas intervenir avant le 30 juin. Nous serions hors délai.

Comme il n'y a pas de demande de renvoi en commission, nous votons sur la prise en considération immédiate de cette motion.

Qui accepte la prise en considération de cette motion demandant une augmentation du nombre de conseillers communaux ? Avis contraires ? Abstentions ?

Au vote, **le Conseil refuse la prise en considération de cette motion à la majorité** (par 8 oui, 23 non et 8 abstentions). Cette motion est classée.

Motion de M. Jean-Daniel Zufferey « Pour une augmentation du nombre de conseillers municipaux »

Mme la Présidente : Monsieur le Conseiller, souhaitez-vous développer cette motion ?

M. ZUFFEREY Jean-Daniel (Le Centre) : [Selon l'article 47 de la loi vaudoise sur les communes](#), les municipalités sont composées de 3, 5, 7 ou 9 membres. Le Conseil communal fixe ce nombre.

Il peut le modifier pour la prochaine législature. Sa décision doit alors intervenir au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales.

Le Conseil municipal de Villeneuve, avec ses 5 membres, se situe au minimum pour une commune de cette taille. Pour mémoire, plusieurs communes vaudoises de taille similaire ont un nombre d'élus plus important. Nous pouvons citer Moudon avec 9, Chavornay avec 7, Oron avec 7 ou Bourg-en-Lavaux avec 7.

Cette augmentation permettrait d'une part de répartir l'importante charge de travail entre plus de membres et, d'autre part, de permettre une meilleure répartition entre les partis et ainsi améliorer la représentativité du Conseil.

Actuellement, plus de 23 % de la population n'est pas représentée au sein du Conseil municipal et cette part pourrait être réduite à 7 %, voire à 0 %, selon les résultats des prochaines élections.

Sans mettre en doute le travail des représentants du Parti libéral-radical au sein du Conseil, n'était-il pas indécent d'avoir plus de 60 % des sièges avec seulement un tiers des électeurs ? Pour rappel, ce parti se plaint régulièrement dans la presse de la même pratique dans la Commune de Lausanne, où la gauche ne laisse que des strapontins aux autres partis.

La Commune de Villeneuve, à mon avis, et ses habitants valent beaucoup mieux que ça. Aujourd'hui, être Municipal à Villeneuve implique un engagement estimé à 50 % d'un poste à plein temps, voire plus. Dans les faits, plusieurs élus soulignent que la charge est souvent plus élevée en raison du nombre croissant de dossiers, de leur complexité et des nombreuses sollicitations externes.

Qui peut aujourd'hui se permettre de dégager 60 % de son temps professionnel pour un revenu partiel ? Peu de monde. Les profils qui le peuvent sont bien identifiés : des retraités, des chefs d'entreprise autonomes, des fonctionnaires à horaire flexible, mais pas un employé du secteur privé, pas une caissière, pas un ouvrier, pas un agriculteur ou un parent à plein temps. Ce déséquilibre engendre une sous-représentation structurelle de larges pans de la population. C'est une forme de discrimination sociale silencieuse.

La proposition de la motion est pragmatique. En élargissant le nombre de sièges municipaux, tout en réduisant l'engagement individuel, on permettrait à davantage de citoyens de se porter candidats. Pas seulement les plus disponibles. Ce serait un progrès concret pour la démocratie locale, pour la diversité des parcours, pour la représentativité.

Enfin, on renforce la légitimité démocratique de l'exécutif communal, comme cela se fait dans de nombreuses autres communes. De nombreux défis attendent notre commune lors de la prochaine législature : collèges, difficultés économiques probables, aménagement de la gare et du centre, etc. Il est donc urgent de se doter d'un Conseil municipal fort, capable de créer des consensus dans la population.

Pour information, la proposition respecte également les limites fixées par l'avant-projet de la Loi vaudoise sur les communes actuellement en consultation. Forts de ces constats, les membres du Parti du Centre du Conseil communal demandent à la Municipalité de présenter un projet de décision du Conseil communal pour modifier le nombre de membres du Conseil municipal de Villeneuve, en le portant à sept au lieu de cinq.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien, un peu plus que pour notre première motion. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente : J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion.

M. STUDER Léonard, Vice-syndic : La Municipalité a pris connaissance de cette motion.

Cela a permis d'avoir une réflexion, et à partir de cette réflexion, elle a pris un avis, une opinion, dont je vais vous faire part maintenant.

Il est clair que, théoriquement, sept personnes, c'est plus fort que cinq personnes. Mais sept personnes à un taux plus faible que cinq personnes, ça se compense. En réalité, aujourd'hui, nous avons quatre personnes à 50 % et une syndique à 70 %, donc l'équivalent de 2,7 postes de travail. C'est typiquement la force de travail municipale que l'on retrouve pour toutes les communes d'une taille entre 3 000 et 8 000 habitants. Parfois, c'est réparti sur cinq conseillers, parfois sur sept, quelquefois sur neuf conseillers.

Aux yeux de la Municipalité, il apparaît qu'aujourd'hui, cinq conseillers municipaux représentent le bon équilibre, vu la taille de l'administration que nous avons derrière nous. Si nous avons plus de conseillers municipaux, nous avons un peu peur que l'enthousiasme de chaque conseiller municipal donne, en fait, beaucoup plus de travail à l'administration. Donc, il va falloir accroître les effectifs de l'administration de manière assez conséquente.

Aujourd'hui, il nous paraît que, même si la charge de travail est conséquente, l'équilibre est raisonnable et on peut continuer comme cela. La Municipalité vous propose de rester à cinq conseillers municipaux.

M. PASTORE Alexandre (UDC) : Le groupe UDC voit beaucoup d'avantages dans cette augmentation de cinq à sept municipaux. Un meilleur contrôle des différentes dicastères, une meilleure répartition du travail. Nous voterons oui et nous vous invitons à faire de même.

Mme la Présidente : La discussion se poursuit.

La discussion n'est plus utilisée.

Y a-t-il une demande de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission, tout en sachant que nous serions hors délai ?

Il n'y a pas de demande de renvoi en commission. Par conséquent, nous votons sur la prise en considération immédiate de cette motion.

Qui accepte la prise en considération de cette motion demandant une augmentation du nombre de conseillers municipaux ? Avis contraires ? Abstentions ?

Au vote, **le Conseil refuse la prise en considération de cette motion à la majorité** (par 9 oui, 25 non et 4 abstentions). Cette motion est classée.

M. Jean-Daniel Zufferey, « Projet de modification de l'article 84 du Règlement du Conseil communal »

Mme la Présidente : Est-ce que son auteur souhaite développer ?

ZUFFEREY Jean-Daniel (Le Centre) : [l'article 40B de la Loi vaudoise sur les communes](#), le règlement du Conseil communal arrête le nombre minimum de personnes nécessaires à la création d'un groupe politique.

[L'article 84 de notre règlement](#) actuel est formulé de la manière suivante :

«¹ Les conseillers communaux appartenant au même parti politique ou élus sur une même liste forment d'office un seul groupe politique s'ils sont au moins cinq, conformément à l'alinéa 3.

² Les autres conseillers et les conseillers communaux peuvent s'associer pour former un groupe. Ils peuvent aussi faire partie d'un groupe existant.

³ Un groupe politique ne peut être constitué que s'il est composé de cinq membres au moins.

⁴ Les groupes sont reconnus par le Bureau du Conseil en exercice avant le début de la législature et pour toute la durée de celle-ci. Le président en donne la composition lors de la séance d'installation du Conseil communal.

⁵ Il est tenu compte de la force respective des groupes pour la désignation des commissions et la constitution du bureau. »

Cet article, dans sa formulation actuelle, pose un problème lorsqu'un seul parti ne dispose pas de cinq sièges mais atteint le quorum pour avoir des élus. Les trois ou quatre élus n'ont d'autre choix que de perdre leur visibilité en intégrant un autre groupe ou être des demi-conseillers, puisqu'ils ne peuvent pas participer ni aux commissions, ni aux travaux du bureau.

Nous proposons donc de compléter l'article 84 afin que ces élus puissent s'intégrer de manière ponctuelle aux commissions, voire au bureau. Vu la difficulté qu'ont certains groupes à trouver des délégués pour leurs commissions, il serait dommage de se priver plus longtemps de personnes motivées à participer activement à la vie de la cité.

Les membres du Parti du Centre du Conseil communal demandent donc à la Municipalité de présenter un projet de décision du Conseil communal pour modifier l'article 84 du règlement du Conseil communal, en y ajoutant un alinéa 6 ayant la teneur suivante :

« Les conseillers ne faisant partie d'aucun groupe peuvent être désignés ponctuellement dans des commissions. »

Nous sommes en outre ouverts à toute autre variante qui pourrait apporter la même solution, si cette assemblée décidait de la création d'une commission.

Au nom des membres du Parti du Centre du Conseil communal, nous vous remercions de votre soutien.

Mme la Présidente : J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce projet.

M. DEVOS Vincent (Les Verts) : Au nom du groupe des Verts, nous pensons qu'une bonne participation de l'ensemble des élus est primordiale au fonctionnement et à la pérennité de notre assemblée.

En effet, comme vous l'avez cité, les compétences, les connaissances variées de chacun et chacune, les bonnes volontés sont toujours les bienvenues en commission.

Avoir un débat de fond sur le nombre de conseillers aurait été sans doute intéressant, cela me permet de revenir sur ce qu'on a déjà voté, cependant, je pense qu'une adaptation du règlement devrait permettre de répondre en grande partie à la demande des motionnaires.

De plus, à l'aube d'une nouvelle législature, il nous paraît pertinent de refondre ou de remodeler un peu ce règlement concernant la participation des groupes plus minoritaires.

Pour ces raisons, je soutiendrai, ainsi qu'une partie du groupe des Verts, cette demande de modification du règlement, et je soutiendrai donc le renvoi en commission.

Mme la Présidente : La discussion se poursuit.

La discussion n'est plus utilisée.

Y a-t-il une demande de renvoyer ce projet à l'examen d'une commission ? Le cas échéant, notre règlement stipule qu'il faut un cinquième des membres présents, cela équivaut à 9 personnes.

Est-ce que 9 personnes au minimum demandent un renvoi en commission ?

La demande est appuyée par plus de 9 personnes.

Par conséquent, le Conseil doit statuer sur le renvoi en commission. Nous votons.

Qui accepte le renvoi en commission ? Avis contraires ? Abstentions ?

Au vote, **le Conseil accepte à la majorité le renvoi de ce projet en commission.**

Selon les propositions parvenues au bureau, la commission ad hoc désignée pour rapporter sur la prise en considération de ce projet sera composée de :

1^{er} membre : Patrick ALLAMAND (PLR)

ALLAMAND	Patrick	PLR
POPE KRÄHENBÜHL	Cedric	PLR
MARIE- DELUGIN	Brigitte	UDC
GUIGNARD	Pierre	PS
VON DER LAHR	Joachim	Les Verts

ZUFFEREY Jean-Daniel (Le Centre) : J'aimerais remercier l'assemblée d'avoir pris en compte, au moins pour discussion en commission, la troisième proposition. J'espère que la commission aura la décence de convoquer les motionnaires lors d'au moins une de leurs séances.

10. INTERPELLATIONS

Interpellation de M. Vincent Devos, « Des cyanobactéries à Villeneuve, malchance, fatalité ou ignorance... ? »

Mme la Présidente : J'invite l'interpellateur à venir développer son texte, s'il le souhaite.

M. DEVOS Vincent (Les Verts) : Monsieur le Vice-syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Comme tout un chacun l'a constaté en côtoyant notre bord du lac, un panneau déconseillant fortement la baignade est apparu l'année dernière et même interdisant, m'a-t-on dit, la baignade, aux abords de l'embouchure de l'Eau Froide, donc au niveau de la place de l'Ouchettaz. Pour mémoire, ce panneau est même resté en place pendant plusieurs mois.

Villeneuve n'est pas la seule, ni la première, zone concernée en Suisse. Depuis quelques années, la présence de cyanobactéries a été recensée, notamment par la cause de décès de chiens, sur le lac de Neuchâtel (embouchure de l'Areuse), le lac de Gruyère et le lac de Constance (Schaffhouse).

Sur un sujet à la fois mal connu et qui concerne un secteur du lac soumis à l'autorité cantonale, la commune n'a pas toutes les cartes en main pour agir efficacement. Il existe cependant des initiatives, dont une a récemment fait parler d'elle. Dans un article du *Temps* du 11 mars 2025, à propos de la recherche sur les cyanobactéries, on apprend que ces bactéries sont de toute façon présentes dans nos eaux et ne sont de loin pas toutes toxiques. À ce titre, l'Université de Neuchâtel lance un projet de science participative afin de mieux connaître lesdites bactéries dans nos cours d'eau.

Compte tenu de ce contexte, je me permets de poser quelques questions à la Municipalité :

- Comment la commune a-t-elle géré cet épisode cyanobactérien ?
- Pourquoi les panneaux d'avertissement sont-ils restés si longtemps en place ?
- Qu'a entrepris la commune depuis l'épisode d'août passé ?
- A-t-elle été approchée par l'Université de Neuchâtel ?
- Et qu'a-t-elle prévu si un nouvel épisode de cyanobactéries devait survenir ?

Je vous ai remis la signature d'au moins cinq membres. Une réponse au prochain Conseil ou après sera suffisante.

Mme la Présidente : En effet, j'ai omis de mentionner que j'ai reçu un exemplaire cosigné par six personnes. L'interpellation est donc soutenue par au moins cinq membres. Merci, Monsieur le Conseiller, de l'avoir précisé.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

Interpellation de M. Cristiano Chiappa « Augmentation de la facture policière à Villeneuve : comment maîtriser les coûts tout en maintenant la qualité du service ? »

Mme la Présidente : Cette interpellation est-elle soutenue par cinq membres ? C'est le cas, le bureau a reçu un exemplaire muni de cinq signatures.

L'interpellateur souhaite-t-il développer son texte ?

M. CHIAPPA Cristiano (PS) ne fait pas de demande de développement.

Mme la Présidente : La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

SECTION 1

En l'absence de Mme INGOLD Corinne, Syndique, la parole est donnée à M. STUDER Léonard, Vice-syndic, pour les communications de la section 1.

M. STUDER Léonard, Vice syndique : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Deux communications concernant la section 1.

1. Réorganisation du Bureau technique :

Depuis le 8 mai dernier, le service technique est séparé physiquement en deux locaux distincts.

Le Service de l'Urbanisme et du Patrimoine (SUP), dirigé par M. Jean-Marc ZELLER, reste dans ses locaux actuels.

Le Service des Travaux (ST), dirigé par M. Sébastien MOREROD, a été déplacé dans l'ancien bureau du boursier. Il partagera son guichet avec celui de la bourse.

Les deux nouvelles entités disposent de nouvelles adresses e-mail et de nouveaux numéros de téléphone, valables dès à présent. Vous trouverez toutes ces coordonnées mises à jour sur notre site internet.

Bien que les anciennes adresses e-mail soient toujours fonctionnelles, nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir vous habituer à utiliser les nouvelles.

2. Nouveaux engagements :

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'entrée en fonction, au 1^{er} mai 2025, de Mme Valeria HARLAY, nommée au nouveau poste de Déléguée à l'animation du bourg à 50%, rattachée directement à la Syndique.

Elle est actuellement en train de prendre ses marques, en rencontrant les différents acteurs concernés dans le cadre de ses activités.

À l'issue de cette première phase de récolte des idées et des besoins, il est prévu de :

- réactiver les commissions,
- réactualiser l'étude menée sur la redynamisation du bourg,
- concevoir un plan stratégique visant à mettre en valeur notre bourg, notamment sur les plans des animations festives, de la culture, du tourisme et de l'économie.

Par ailleurs, nous nous réjouissons également de vous informer que Mme Micheline DAVES a été nommée, au 1^{er} mai 2025, au poste de secrétaire principale d'administration à 80 %, au sein du Service de l'Urbanisme et du Patrimoine.

SECTION 2

M. PYTHOUD Dominique, Municipal :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La route d'accès au col de Chaude sera ouverte dès le 2 juin prochain. Bien que son accès soit interdit d'ici là, quelques individus peu recommandables n'ont pas hésité à franchir la barrière interdisant le trafic à la hauteur d'Erniaule. Le premier d'entre eux n'a pas hésité à rejoindre l'alpage de Chaude puis à engager son 4x4 sur le sentier de la via Alpina en direction du barrage de l'Hongrin. Mal lui en a pris puisque que son véhicule s'est retrouvé embourbé à la hauteur d'une partie particulièrement humide du tracé. Un jour et demi a été nécessaire à une machine de dépannage pour ramener le véhicule au col de Chaude. Auparavant, l'identité du conducteur avait été établie, ce qui permettra à la commune de facturer tous les frais de l'intervention et de remise en état du terrain à ce conducteur bien peu scrupuleux. Il sera probablement encore amendé pour ses infractions à la loi routière et celles protégeant les alpages et forêts.

Dans la foulée, nous avons appris ce matin qu'une tentative d'effraction du chalet communal de Rafevex avait été tentée. Les volets ont été forcés et devront être réparés. Une plainte va être déposée contre inconnu...

Pour les routes du haut de la localité, le service des travaux annonce que la pose de l'enrobé final sur la route de Valleyre interviendra entre les 10 et 14 juin prochains. La pose de cet enrobé marquera la fin des travaux de réfection de la seconde étape de cette route.

Par ailleurs, la limitation du trafic à une seule voie sur le pont enjambant l'autoroute au haut de la Tour Rouge a été mise en place aujourd'hui. Elle sera maintenue le temps que les travaux de réfection de l'ouvrage soient entrepris par l'OFROU. Cette situation pourrait donc se prolonger sur plusieurs années.

Les travaux de réfection des jeux du parc pour enfants de l'Ouchettaz sont quasiment terminés. Plusieurs jeux et leurs surfaces de sécurité ont été remplacés pour le plus grand bonheur, nous l'espérons, des enfants de la commune, de leurs parents et des nombreux visiteurs juvéniles de cet espace. Quelques aménagements, dont la dernière partie du remplacement de la haie, restent encore à réaliser par notre service de voirie.

Toujours à l'Ouchettaz, le parc a été réengazonné. Nous avons profité de ces travaux pour réaliser un drainage de la partie proche du lac, côté port. Celle-ci était, en effet, régulièrement inondée en cas de fortes pluies.

Nous espérons, avec ces travaux, avoir amélioré durablement l'état de la pelouse de ce parc très prisé des habitants de la commune, de nos visiteurs et des organisateurs de manifestation.

SECTION 3

M. STUDER Léonard, Municipal :

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

5 communications pour la section 3.

1. Cartes journalières dégriffées au point i

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors du dernier Conseil communal, Montreux-Vevey Tourisme a finalement renoncé à facturer les 2 francs de frais administratifs pour l'achat des cartes journalières dégriffées au point i.

2. Projet d'appartements protégés près de l'EMS Byron, séance d'information le 4 juin

À la demande de la Municipalité, le propriétaire du terrain situé au sud de l'EMS Byron viendra présenter son projet de construction d'appartements protégés, le 4 juin à 18h, dans cette salle du Conseil.

Ce projet implique un changement d'affectation du terrain, ce qui nécessite l'élaboration d'un plan d'affectation.

La présentation est ouverte à toutes et tous. Ce sera l'occasion de poser vos questions et de mieux comprendre le projet.

Plus d'informations sont disponibles sur les flyers déposés sur la table ainsi que sur le site internet de la Commune.

3. Vision communale 2040, deuxième atelier le 21 juin

Le samedi 21 juin, de 9h à 12h, se tiendra le deuxième atelier de la démarche participative *Vision communale 2040*.

Cet atelier est ouvert à toutes et tous, mais l'inscription est recommandée pour faciliter l'organisation.

Au programme : présentation des résultats de la première séance du 20 février 2024, suivie d'une courte balade à travers cinq lieux de Villeneuve.

Cette promenade permettra aux participants d'échanger leurs idées sur la mobilité, le patrimoine, les espaces publics, l'énergie et la démographie à l'horizon 2040.

Une restitution des échanges et des conclusions viendra clore l'atelier, avant un apéritif convivial offert par la Commune.

Là encore, toutes les informations figurent sur les flyers, le site de la Commune et les affiches en ville.

4. Pétition relative au futur complexe scolaire de la Tronchenaz

La Municipalité a reçu une pétition signée par une quarantaine de personnes.

Les pétitionnaires saluent le projet de complexe scolaire intercommunal à la Tronchenaz, mais souhaitent attirer l'attention sur deux éléments :

- La mobilité autour du site
- Le maintien des infrastructures pour les manifestations culturelles et événementielles.

La Municipalité recevra prochainement les pétitionnaires pour en discuter et le Conseil sera informé de la suite donnée.

5. Fin de l'étude préliminaire sur l'interface transports publics à la gare

L'étude préliminaire pour l'aménagement de l'interface de la gare de Villeneuve est désormais terminée.

Le rapport final met en évidence plusieurs contraintes techniques, notamment les rayons de giration, la taille des bus, ainsi que des limitations foncières liées aux intentions des propriétaires concernés. Cela réduit fortement les marges de manœuvre pour l'aménagement.

Une piste intéressante, proposée dans l'étude, serait de scinder la gare routière en deux zones :

- Côté lac : pour les lignes VMCV 201, Vevey-Rennaz, le CarPostal, et les TPC en provenance de Lavey, Saint-Maurice, Bex, Aigle, Monthey et Vouvry.
- Côté montagne : pour la ligne urbaine VMCV 210, ainsi qu'une future ligne régionale reliant St-Gincolph à Villeneuve.

Pour chaque côté, deux variantes d'aménagement sont envisagées.

Toutefois, l'incertitude liée au projet de réaménagement de la gare CFF, notamment en ce qui concerne le positionnement du futur passage inférieur, empêche toute avancée concrète à ce stade.

Le rapport sera prochainement disponible sur le site internet de la Commune et un rapport de bouclage lié au préavis 05-2023 sera également transmis à la CoFln.

Et je terminerai par une citation, clin d'œil à celle du dernier Conseil :

Julien Green a dit : « *L'oubli, c'est la vie.* »

SECTION 4

Mme PELLET Marie-Claude, Municipale :

4 communications pour la section 4.

1. Terrasses

Le projet de terrasse sur enrochements le long des quais a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 2 avril au 1^{er} mai 2025. Aucune opposition n'a été enregistrée.

Nous attendons encore la synthèse CAMAC et la prise de position des services du Canton afin que le permis de construire puisse officiellement être validé.

La Municipalité reviendra vers le Conseil avec plus d'informations lors de la séance de juin.

Une bonne nouvelle, l'établissement ex-Panorama (ou ex-Omnia...) a trouvé un repreneur et devrait rouvrir ses portes et sa terrasse tout prochainement.

2. Sécurité publique - véhicules

Vous avez pu voir ce soir, parqués devant l'entrée de la maison de Ville, les deux véhicules de notre service de la Sécurité publique.

Le nouveau Fourgon Renault Trafic L2 électrique reçu ce début de l'année, et qui ensuite a été équipé pour les besoins liés, entre autres, à la pose de signalisation.

Était également exposée la Jeep Renegade qui elle a été acquise en 2022 mais reçue seulement en 2023.

Ces véhicules répondent aux besoins du service de la Sécurité publique, qui est désormais bien équipée.

3. Sécurité publique – stationnement

Dans la Grand'Rue, quelques places de stationnement sont limitées à 30'. Elles sont destinées principalement à faciliter les achats rapides chez nos commerçants. Malheureusement ces 30' ne sont pas toujours respectées.

Ces derniers jours, 3 bornes de détection de véhicule ont été installées. Il y en a une face à la boulangerie Durgnat, une 2^{ème} face à la Droguerie Croset et la 3^{ème} face à la pharmacie du Bourg. Il s'agit là d'un test.

Ce potelet détecte l'arrivée et le départ des véhicules et signale le dépassement du temps maximum autorisé par l'affiche d'une lumière rouge.

Par une vérification visuelle le contrôle est simple et rapide. Son affichage lumineux favorise également le contrôle social. Mais attention ! La pose du disque de stationnement est toujours indispensable.

4. Préavis n° 15/2024

Demande de crédit de construction pour la réfection des collecteurs des eaux claires et eaux usées et installation d'une fosse de relevage Place des anciennes casernes.

Le 14 avril dernier, nous avons enfin reçu la facture de la DGIP – Direction de l'archéologie cantonale, concernant les coûts effectifs de la fouille archéologique nécessitée lors des travaux de réfection des collecteurs d'eau et l'installation d'une fosse de relevage. De nombreux squelettes avaient alors été découverts.

Malgré une participation du Canton à hauteur de 50%, le montant facturé à la Commune de Villeneuve s'élève à Fr. 83'345.25. Sur un total des travaux estimés à Fr. 275'000.- montant accordé par le Conseil communal, il s'agit d'un dépassement important.

Lors de sa dernière séance, la Municipalité a décidé de ne pas rédiger un préavis de régularisation. Aujourd'hui les travaux sont entièrement terminés. Elle présentera à la CoFin un rapport final, détaillé, des travaux exécutés. Le Conseil sera également informé lors de la prochaine séance.

SECTION 5

M. RECHSTEINER Marcel, Municipal :

Deux communications de la part de la section V.

1. Assemblée générale de la SIDEF SA

L'assemblée générale de la Société Immobilière de l'Eau Froide (SIDEF SA) se tiendra cette année le mardi 10 juin 2025 à 17h00, à la salle du Conseil communal.

Il y a deux ans, nous avons pu compter sur la participation de représentants de tous les partis politiques, ce qui avait été très apprécié. L'année dernière, certaines formations n'ont malheureusement pas été représentées. Nous espérons vivement que cette année, chaque parti pourra à nouveau être représenté afin d'assurer une présence équilibrée lors de cette assemblée.

2. Ouverture de la piscine communale – Saison 2025

*La piscine communale ouvrira ses portes au public du **jeudi 29 mai au dimanche 14 septembre 2025**. L'ouverture initialement prévue pour la mi-mai a dû être reportée en raison des importants dégâts causés par la tempête Bérénice du 15 novembre dernier.*

Pour rappel, la tempête avait généré de fortes vagues sur le Léman, inondant la salle des machines de la piscine et causant d'importants dommages, notamment aux installations électriques. L'intervention rapide des pompiers avait permis de sécuriser les lieux, mais les réparations nécessaires ont nécessité un délai supplémentaire, affectant le calendrier d'ouverture.

La Municipalité remercie le Conseil et la population pour sa compréhension face à ces circonstances exceptionnelles.

C'est ainsi que s'achèvent les communications de la Municipalité. Nous vous remercions de votre attention.

12. SIMPLES QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS

Mme la Présidente : La parole est-elle demandée ?

M. KARLEN Dylan (UDC) : Une petite information que nous souhaitons transmettre au Conseil communal.

Cette semaine, lundi, les représentants de la pétition contre l'installation d'une STEP unique à proximité de notre commune ont été convoqués et entendus par une commission du Conseil intercommunal du SIGE, afin de répondre à un certain nombre de questions. Ce Conseil intercommunal devrait traiter cette pétition lors de sa prochaine séance, le 26 juin prochain.

Pour les représentants des pétitionnaires, il semblait clairement que les représentants du CODIR présents paraissaient déterminés à maintenir ce projet, en insistant sur le fait qu'il n'y avait pas de plan B, tout en développant, de manière très précise, plusieurs solutions alternatives au cas où ce projet ne devait pas voir le jour. Donc, pas de plan B, mais des plans C et D, visiblement. Affaire à suivre...

2^{ème} communication : Je m'attendais éventuellement à ce que la Municipalité nous informe par rapport à ma question posée, lors de la dernière séance, à propos des suites du postulat, déposé il y a 18 mois concernant le FC Villeneuve, et pour lequel nous attendons toujours une réponse, alors que le délai réglementaire de six mois est désormais dépassé de trois fois. Cette fois-ci, merci de bien vouloir me renseigner.

M. PILET Charles Henri (UDC) : La première information concerne vos questions à transmettre à la CoFin, comme l'a rappelé M. le Vice-syndic tout à l'heure. Le délai est fixé au lundi 19 mai, car nous recevons la Municipalité le 20 mai.

Et une deuxième petite chose, ce n'est pas une question mais plutôt un petit vœu : je fais partie, avec un autre conseiller, du minibus des aînés. Et on manque de clients !

Concrètement, on fait le trajet le mardi matin, dans les hauts, pour descendre les aînés en ville. Le mardi, c'est de 8h à 11h : on va les chercher, puis on les ramène chez eux. Si vous connaissez des personnes concernées sur le parcours, parlez-leur du service. On a des points de ralliement, tout est organisé. Ce bus faut qu'il tourne ! Il est toujours stationné ici, juste derrière la Maison de Ville.

Alors n'hésitez pas à en parler autour de vous, à ceux qui habitent dans les hauts et qui aimeraient pouvoir descendre le mardi. Et si la demande augmente, on pourra peut-être rouvrir aussi le jeudi. Pour le moment, le service ne tourne que le mardi. Merci !

M. GUIGNARD Pierre (PS) : J'ai une question très courte : où en est le projet des nouveaux aménagements du port ?

Mme PELLET Marie-Claude, Municipale : Monsieur Guignard, le projet d'aménagement du port a été mis en stand-by pour l'instant, principalement en raison de la situation financière de la Commune ; la Municipalité a estimé que ce n'était pas une priorité.

Aujourd'hui, il est tout à fait possible de naviguer, d'amarrer les bateaux sans agrandissement du port. Cependant, l'avant-projet du Plan d'Affectation de la place de l'Ouchettaz et de l'agrandissement du port a été envoyé au canton pour consultation et avis préalable.

On travaille à deux sur ce projet avec mon collègue Léonard Studer, responsable de l'Urbanisme. Pour l'instant, le projet est donc mis en stand-by.

Mme la Présidente : La parole n'étant plus demandée, nous arrivons au terme de notre séance.

Je remercie chacun d'entre vous pour sa participation et vous donne rendez-vous le **jeudi 19 juin à 18h.**

Je lève la séance, en vous souhaitant une bonne suite de soirée.

Fin de la séance : 21h40

Villeneuve, le 15.05.2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE

Présidente

Secrétaire Conseil communal



Elisabeth BASTIDE



Anita PINAR-CERIMI

NB : Les textes en italique sont directement communiqués par leurs auteurs. Les différents documents sont téléchargeables sur le site internet de la Commune.